

# Dix promesses aux Classes moyennes

Fernand Boden a présenté le 3<sup>e</sup> plan d'action en faveur des PME, agréé par le gouvernement et qui fera l'objet, prochainement, d'un débat d'orientation à la Chambre.

Fernand Boden, le ministre des Classes moyennes, a présenté, hier, les grandes orientations du troisième plan d'action en faveur des petites et moyennes entreprises.

Le ministre a rappelé que le secteur constitue un pilier important de l'économie luxembourgeoise avec ses 17 000 entreprises artisanales et commerciales qui emploient 150 000 salariés et qui a créé quelque 40 000 nouveaux postes.

La nouvelle mouture du plan d'action s'articule autour de dix axes et comporte une centaine de mesures. «Elles sont au stade de propositions et de recommandations», explique Fernand Boden.

Le gouvernement se propose de promouvoir l'esprit d'entreprise et instituer un cadre légal approprié. Fernand Boden annonce que les réflexions porteront sur une nouvelle réforme du droit d'établissement, en particulier la révision des conditions d'accès aux professions artisa-

nales. Il annonce qu'en 2008 l'un des objectifs à atteindre sera l'obtention en une semaine de l'autorisation d'établissement.

Il y a lieu de réduire davantage les charges administratives.

Le gouvernement entend adapter le soutien financier en faveur des entreprises, notamment au niveau de la transmission d'entreprises, éventuellement par la création d'un fonds de garantie spécial auprès de la SNCI.

## ► La fiscalité : un terrain de la rénovation

Quant à la concurrence, le ministre voudrait améliorer le cadre juridique des faillites, notamment par une réforme de la gestion contrôlée et par une formation spécifique pour curateurs.

Le volet fiscal se présente de façon innovante. Le plan mentionne une bonification d'impôts aux «business

angels» en exonérant les intérêts qu'ils reçoivent sur les sommes prêtées.

Le gouvernement entend favoriser l'innovation en renforçant les initiatives de Luxinnovation.

Fernand Boden rappelle la volonté du gouvernement de faciliter l'attribution d'autorisations de travail aux chercheurs provenant des nouveaux États membres de l'UE et de pays tiers.

Le ministre n'exclut plus la création d'un contrat de travail partagé, semblable au système français du «groupement d'employeurs».

Selon le ministre des Classes moyennes, il sera nécessaire d'assurer une disponibilité suffisante de zones d'activité modernes, bien équipées et à des prix compétitifs.

Une mesure concrète pourrait être l'accès au patrimoine immobilier pour les petits commerçants en les faisant bénéficier de loyers préférentiels dans les bâtiments publics.